



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

SEANCE EN DATE DU JEUDI 20 JUIN 2024

DEL2024-105

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU MAIRE

CONVENTION D'ENGAGEMENT DE L'APPEL À PROJETS EXPÉRIMENTAL RÉPIT
PARENTAL 2024 POUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AMBROISE-CROIZAT

Le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le dispositif de l'appel à projets expérimental « Répit parental » ;

Considérant que ce dispositif doit permettre au centre social et culturel A.-Croizat de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine de mettre en place une action visant à soutenir le répit parental par un départ en vacances de parents ayant un ou plusieurs enfants à charge ;

Considérant que Vacances Ouvertes apporte un soutien méthodologique sous la forme d'une instruction téléphonique, d'ateliers thématiques et d'échanges de pratiques destinés aux bénévoles et aux professionnels désignés comme "référént du projet" et/ou "engagé" dans le projet vacances dans la structure ;

Considérant que Vacances Ouvertes apporte un soutien financier pour chaque projet soumis par le Contractant, délivré sous forme de Chèques-Vacances, conditionné à la réception de la dotation annuelle en Chèques-Vacances de l'ANCV ;

Considérant que la ville de Pierrefitte s'engage au respect des points suivants :

- engagement de qualité dans l'aide aux vacances des personnes, dans un esprit conforme à la charte de l'association Vacances Ouvertes ;
- participation du référént du projet et/ou à l'atelier d'échange de pratiques obligatoire ;
- attribution des aides financières conformément aux critères d'éligibilité du public, des séjours et des dépenses ;
- transmission auprès des bénéficiaires des informations concernant l'ANCV ;
- renvoi régulier des justificatifs ;
- conserver pendant 3 ans les justificatifs de ressources ;

Publication le 27 juin 2024
Télétransmission en Préfecture le 27 juin 2024

Considérant les termes de la convention d'engagement transmise par l'association Vacances Ouvertes ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1^{er} :

La convention d'engagement transmise par l'association Vacances Ouvertes pour l'année 2024 est approuvée.

Article 2 :

Le montant de l'aide financière, en Chèques-Vacances, demandé par la ville de Pierrefitte à l'association Vacances Ouvertes pour l'année 2024 est de 3500 € (trois mille cinq cents euros).

Article 3 :

Monsieur Le Maire est autorisé à signer ladite convention avec l'association Vacances Ouvertes.

Article 4 :

Monsieur Le Maire est autorisé à signer la demande d'adhésion de la ville de Pierrefitte à l'association Vacances Ouvertes pour un montant de 250€ (deux cents cinquante euros).

Article 5 :

La dépense occasionnée sera inscrite au budget communal de l'exercice 2024.

Article 6:

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la trésorerie de Saint-Ouen-sur-Seine.

Article 7:

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 8 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558) qui peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont les Membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Conseiller départemental



Michel FOURCADE





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS
Canton d'Epina y/Pierrefitte/Villetaneuse

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 JUNI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt du mois de juin à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefitte-Sur-Seine, dûment convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Fourcade, Maire. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nom de Conseiller en exercice : 39

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Pernot, Madame Eloto, Madame Bennacer, Monsieur Helbling, Monsieur Alloncius, Madame Haneefa, Monsieur Rahouani, Monsieur Camara, Monsieur Carre, Madame Le Moal, Monsieur Timba, Madame Pavilla, Monsieur Jouvenelle, Madame Ahamada, Monsieur Marthely, Monsieur Muzzamil, Monsieur Jacquerey, Monsieur Potel, Monsieur Kouppé De K Martin, Madame Vétill, Monsieur Colak, Monsieur Diaouné, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- | | |
|-------------------------|---------------------------------|
| • Madame Kenniz | par Monsieur Pernot |
| • Monsieur Rastocle | par Monsieur Colak |
| • Madame Diop | par Monsieur Kouppé De K Martin |
| • Monsieur Petrose | par Madame Bennacer |
| • Madame Sefaihi | par Monsieur Helbling |
| • Madame Haque | par Monsieur Alloncius |
| • Monsieur Lahitte | par Madame Haneefa |
| • Madame De Gelibert | par Madame Le Moal |
| • Monsieur Sales Salada | par Monsieur Diaouné |
| • Madame Minic | par Monsieur Rahouani |
| • Madame Bédar | par Monsieur Potel |
| • Madame Miret | par Monsieur Carre |

ETAIENT ABSENTS :

- Madame Noël
- Monsieur Aid
- Monsieur Loimon
- Madame Hachelaf

Christian PERNOT a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation.

Le Maire,
Conseiller départemental

Michel FOURCADE

